Aide macrofinancière à l'Albanie

1998/0273(CNS) - 12/02/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Leonie Van BLADEL (UPE, NL) sur l'aide macro-financière à l'Albanie, le Parlement européen exhorte ce pays à poursuivre sans mollir les réformes politiques et économiques fondamentales entreprises pour établir en État de droit et une démocratie pleine et entière. Il demande la mise en place de structures de finances publiques et de procédures de contrôle financier solides ainsi que le renforcement de la législation relative au contrôle prudentiel des institutions de crédits. Il demande en outre la modernisation des services douniers et la lutte contre la criminalité organisée. Il insiste également pour que le rétablissement de l'ordre public soit un préalable aux activités économiques privées et aux investissements étrangers. Parallèlement, le Parlement rapelle qu'en raison de la crise résultant de la guerre au Kosovo, l'Albanie a subi de graves préjudices socio-économiques et qu'en conséquence une aide financière est urgente dans ce pays. Cependant, estime le Parlement, cela n'empêche pas le contrôle des conditions de l'octroi de l'aide selon les procédures préétablies. A cet égard, le Parlement insiste en précisant que la Commission subordonnera le décaissement des 2 tranches à la vérification de la liquidation rapide des sociétés opérant selon des systèmes pyramidaux et à la mise en oeuvre de la loi organique sur le budget. Il souhaite également que la Commission vérifie l'adoption du nouveau code des douanes, la consolidation du système de recouvrement des recettes fiscales et des droits de douane. Enfin, le Parlement demande que la Commission vérifie la bonne marche de l'économie albanaise en coopération non seulement avec le Comité monétaire mais aussi avec le Comité PHARE. Il demande également à être tenu informé des conditions économiques et institutionnelles dont est assorti le prêt ainsi que du décaissement de la deuxième tranche de l'aide macro-financière.